

Règlement du jeu-concours 2025

« Gagnez une hotte Falmec NRS »

Article 1 – Organisation du jeu

La société **Eberhardt**, société par actions simplifiée au capital de 1 470 000 €, dont le siège social est situé au 18 rue des Frères Eberts 67100 STRASBOURG, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro 578 503 112, agissant en tant que distributeur exclusif de la marque **Falmec** en France, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « **Gagnez une hotte Falmec NRS** » (ci-après « le Jeu »), accessible depuis le site internet <https://www.falmec.com/fr-fr/>

Article 2 – Dates du jeu

Le Jeu se déroule du **15 octobre 2025 à 00h01** au **30 novembre 2025 à 23h59** inclus (dates et heures françaises, faisant foi).

Article 3 – Conditions de participation

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure, résidant en **France métropolitaine** (Corse incluse), à l'exclusion :

- des salariés de la société Eberhardt ou de la marque Falmec,
- des membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants),
- et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception ou à l'organisation du Jeu.

La participation est gratuite, sans obligation d'achat, et sans limite de tentatives.

Article 4 – Modalités de participation

Pour participer, il suffit de :

1. Se rendre sur la **landing page** dédiée au Jeu sur le site <https://www.falmec.com/fr-fr/>
2. Cliquer sur le lien redirigeant vers le formulaire **Microsoft Forms**,
3. Répondre correctement aux **3 questions à choix multiples (QCM)** proposées.
4. Remplir les coordonnées demandées : nom, prénom, adresse mail

Seules les personnes ayant répondu correctement aux 3 questions seront éligibles au tirage au sort.

Article 5 – Désignation du gagnant

Un **tirage au sort** sera effectué parmi les participants ayant répondu correctement aux 3 questions afin de désigner un gagnant et un suppléant.

Le tirage au sort sera réalisé par l'Organisateur au plus tard le **15 décembre 2025**.

Le gagnant sera contacté par l'Organisateur par e-mail à l'adresse communiquée lors de sa participation. Sans réponse dans un délai de 15 jours calendaires, le lot sera attribué au suppléant. Le gagnant ou le suppléant devra alors indiquer l'adresse de son domicile.

Article 6 – Dotation

Le gagnant pourra choisir une **hotte Falmec NRS** disponible sur le site <https://www.falmec.com/fr-fr/> pour un montant maximal de 1699€ TTC. Si le gagnant devait choisir un modèle d'un montant inférieur, aucune contrepartie financière ne lui serait attribuée.

- Le gagnant a 15 jours pour sélectionner la hotte, cette dernière sera **livrée gratuitement au domicile du gagnant, sur trottoir uniquement**, sans installation. Livraison possible en France métropolitaine et en Corse.
- Le produit bénéficie d'une **garantie constructeur de 2 ans**.
- Le lot est nominatif, non échangeable, non cessible et ne peut donner lieu à aucune contrepartie financière ou équivalent.

Article 7 – Responsabilité

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le Jeu en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de problème technique empêchant l'accès ou le bon déroulement du Jeu (panne internet, bug informatique, etc.).

Article 8 – Données personnelles

Les informations collectées via le formulaire Microsoft Forms (nom, prénom, adresse e-mail) sont nécessaires à la gestion du Jeu et à l'attribution du lot.

Les données recueillies seront utilisées par la société Eberhardt dans le cadre du Jeu, et pourront également servir à des actions de communication commerciale (notamment des campagnes digitales et l'envoi de newsletters) concernant la marque Falmec ainsi que les autres marques distribuées par Eberhardt, sous réserve que les participants aient coché la case correspondante dans le formulaire en ligne.

Conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** et à la **loi Informatique et Libertés**, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de suppression des données le concernant. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à : rgpd@eberhardt.fr

Les données des participants collectées dans le cadre du Jeu seront conservées pour une durée maximale de 3 mois à compter de leur collecte, sauf opposition du participant.

En revanche, pour les participants ayant accepté de transmettre leurs coordonnées en vue de recevoir des communications commerciales de la part d'Eberhardt France et de ses marques partenaires, leurs données seront conservées pour une durée maximale de 3 ans à compter de leur collecte, sauf opposition de leur part.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Article 10 – Consultation du règlement

Le règlement complet est consultable gratuitement sur le site internet

<https://www.falmec.com/fr-fr/>

Article 11 – Droit applicable et litiges

Tout différend fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut d'accord, le tribunal compétent sera saisi. Le règlement du Jeu est déposé auprès de l'étude SCP B. DEMMERLE – A. STALTER, Commissaires de Justice associés, 5 rue Paul Muller Simonis, 67000 Strasbourg.